ID: 081-218101632-20221206-2022_DEL117-DE



Commune de MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 DECEMBRE 2022

2022 / 05 / 18

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE : 33

: 27 PRESENTS : 05

REPRESENTES

ABSENT : 01 VOTANTS : 32

Date de Convocation :

30 Novembre 2022

Date d'Affichage:

30 Novembre 2022

Secrétaire de Séance :

Fabienne CARAGUEL

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, MONNIER Laurent, CHABBERT Cécile, ARMERO Michel, ESTRABAUD Josiane, **PUECH** MARTIN Séverine, LAFONT Stéphanie, CÈNES Alexandre, ASSÉMAT Clothilde, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne.

Etaient absents représentés :

KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par Olivier FABRE MARTY-MARINONE Evelyne par Françoise ROUQUETTE CASTAGNÉ Chantal par Philippe BANCAL IOUALALEN Valentin par André AMALRIC **BORIES Pascale par Christophe ASSEMAT**

Était absent :

CÈNES Frédéric

OBJET : Aide en faveur des commerces, professions libérales et ateliers artisanaux pour l'installation de caméras de vidéo-surveillance ou de traceurs chimiques.

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le 16/12/2022

51

ID: 081-218101632-20221206-2022_DEL117-DE

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 2 juillet 2015 fixant les conditions et critères d'éligibilité pour bénéficier du programme d'aide financière pour l'installation d'un système de défense contre les intrusions,

Vu les délibérations du 20 décembre 2017, prorogeant l'aide jusqu'au 31 décembre 2020 et du 7 avril 2021, prorogeant l'aide jusqu'au 31 décembre 2026,

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Finances - Intercommunalité – Ressources humaines – Administration générales » du mercredi 30 novembre 2022.

Vu le dossier de demande déposés par deux administrés,

DECIDE, Après en avoir délibéré,

- D'accorder l'aide financière ci-après détaillée :

BENEFICIAIRES		MONTANT	SUBVENTION
Nom	Adresse	INTERVENTION	ATTRIBUÉE
Bar La Passerelle	12 Place Georges Tournier	880,84 €	264,25 €
•		880,84 €	264,25€

Il est convenu que le montant de la subvention attribué ci-dessus pourra être modulé, compte-tenu du montant réel de la dépense, en vertu de l'application du règlement en vigueur.

Le Maire

Ølivier FABRE

La délibération est adoptée à l'unanimité,

Pour extrait conforme, La Secrétaire de séance,

Fabienne CARAGUEL

Acte télétransmis en Sous-Préfecture Et certifié exécutoire le